



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 28 septembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Yolande BAUDIN, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER
Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Sylvie LE ROUX
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2023-73 : Autorisation à donner au Président pour signer une demande de défrichement pour la construction de la déchetterie

Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente à la gestion des déchets, rapporteur

Dans le cadre du projet de construction de la déchetterie intercommunale, les études montrent la nécessité de défricher 3 732 m² de surface boisée sur l'emprise du projet dont la surface totale est de 10 432 m², répartie sur 5 parcelles.

La surface concernée par le défrichement est représentée en teinte rose sur le schéma joint en annexe à la présente délibération.

Le code forestier et ses articles L.341-3, R.341-1 et suivants indiquent que tout défrichement est soumis à autorisation préalable.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le projet de défrichement de 3 732 m² comme représenté sur le schéma ci-annexé,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer la demande de défrichement et tous les documents y afférents.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Élodie DONDIN**



A blue ink signature of Élodie Dondin, consisting of a stylized, scribbled mark.